

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 19 septembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

35

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Pouvoirs : M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CALLEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri, (Arcinges).

N°2024/N°129**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE COLLECTE ET TRANSPORT
DES BENNES DE TRI SELECTIF EN APPORTS VOLONTAIRES**

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle que Charlieu-Belmont Communauté a procédé à une consultation pour la collecte et le transport des colonnes de tri sélectif disposées en Points d'Apport Volontaire sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté.

Compte tenu de l'estimation prévisionnelle d'un montant de 1 065 000,00 € HT tous lots confondus, Charlieu-Belmont Communauté a effectué une consultation sous forme d'Appel d'Offre Ouvert, soumise aux dispositions des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le présent marché se présente sous la forme d'Accord-Cadre à bon de commande mono attributaire conformément à l'article R. 2162-2 du code de la Commande Publique aux conditions fixées par les articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

Le montant maximum de l'accord-cadre, tous lots confondus et sur la durée globale du marché (fixée à 3 ans maximum) est fixé à 1 065 000,00 € HT, répartis comme suit :

- Lot 1 « Collecte et transport des colonnes d'emballages » : montant total sur la durée globale du marché limité à 870 000,00 € HT ;
- Lot 2 « Collecte et transport des colonnes de papier » : montant total sur la durée globale du marché limité à 45 000,00 € HT ;
- Lot 3 « Collecte et transport des colonnes de verre » : montant total sur la durée globale du marché limité à 150 000,00 € HT.

Charlieu Belmont Communauté n'a pas limité le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 1 an ferme à compter du 1er janvier 2025. Il pourra être reconduit 2 fois une année de manière tacite, soit une durée globale du marché qui ne pourra excéder 3 ans.

Aucune variante ni PSE n'est autorisée.

A l'issue de la publicité, 1 offre a été déposée pour le lot n°1, et 2 offres pour les lots 2 et 3.

Les critères retenus pour l'analyse des offres étaient les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
3-Respect de l'environnement	10.0

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 octobre 2024 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Pour le lot n°1 :

Société SUEZ centre est, sise 3 RUE CALIXTE PLOTTON, 42000 SAINT-ETIENNE, classée 1ère avec une note globale de 98/100 pour un prix annuel estimé à 287 325 € HT par an soit 861 975 € HT sur la durée du marché hors révision des prix.

Pour le lot n°2 :

Société SECAF CHAMFRAY, sise 115 Chemin des Grépilles 42720 Vougy, classée 1ère avec une note globale de 97.29/100 pour un prix annuel estimé à 19 056 € HT par an soit 57 168 € HT sur la durée du marché hors révision des prix.

Pour le lot n°3 :

Société SECAF CHAMFRAY, sise 115 Chemin des Grépilles 42720 Vougy, classée 1ère avec une note globale de 94.53/100 pour un prix annuel estimé à 47 972,40 € HT par an soit 143 917,20 € HT sur la durée du marché hors révision des prix.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'autoriser le Président à signer ledit marché, attribué par la Commission d'Appels d'Offres, compétente pour attribuer les marchés passés en procédure formalisée et dont la valeur estimée HT est supérieure aux seuils européens.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21-1,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 9 septembre 2024,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires et tous les documents afférents à l'exécution des marchés relatifs à la collecte et le transport des colonnes de tri sélectif disposées en Points d'Apport Volontaire sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté avec les entreprises retenues par la CAO, comme suit :
 - Pour le lot n°1 :
 - Société SUEZ centre est, sise 3 RUE CALIXTE PLOTTON, 42000 SAINT-ETIENNE, classée 1ère avec une note globale de 98/100 pour un prix annuel estimé à 287 325 € HT par an soit 861 975 € HT sur la durée du marché hors révision des prix.
 - Pour le lot n°2 :
 - Société SECAF CHAMFRAY, sise 115 Chemin des Grépilles 42720 Vougy, classée 1ère avec une note globale de 97.29/100 pour un prix annuel estimé à 19 056 € HT par an soit 57 168 € HT sur la durée du marché hors révision des prix.
 - Pour le lot n°3 :
 - Société SECAF CHAMFRAY, sise 115 Chemin des Grépilles 42720 Vougy, classée 1ère avec une note globale de 94.53/100 pour un prix annuel estimé

à 47 972,40 € HT par an soit 143 917,20 € HT sur la durée du marché hors révision des prix.

- rappelle que le montant maximum du marché pour sa durée globale (3 ans, toute reconduction confondue) a été fixé à 1 065 000,00 € HT, répartis comme suit :
 - Lot 1 « Collecte et transport des colonnes d'emballages » : montant total sur la durée globale du marché limité à 870 000,00 € HT ;
 - Lot 2 « Collecte et transport des colonnes de papier » : montant total sur la durée globale du marché limité à 45 000,00 € HT ;
 - Lot 3 « Collecte et transport des colonnes de verre » : montant total sur la durée globale du marché limité à 150 000,00 € HT.
- dit que les dépenses seront prévues en fonctionnement sur le budget annexe des déchets ménagers.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M. Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240919-2024-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024
Publication : 26/09/2024